

Séance du 28 septembre 2026

Mariages hors de l'Hôtel de Ville

Le Bourgmestre Bernard DE RO (Les Engagés), Officier de l'État civil, a expliqué que la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville peut être indisponible à la date sollicitée par les futurs mariés. Conformément au Code civil, le Collège communal a fixé les lieux publics alternatifs à caractère neutre à utiliser de manière exceptionnelle : le Musée communal, le Centre culturel de Nivelles et la Ferme de l'Hostellerie (en fonction de leur disponibilité).

Germain DALNE (MR) et Pierre HUART (MR) ont proposé comme autres lieux potentiels : le cloître de la Collégiale Sainte-Gertrude, le parc de la Dodaine et la salle du Conseil du CPAS.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a répondu que ces lieux pourraient être ajoutés à la liste sous réserve des vérifications juridiques et de faisabilité.

Modification budgétaire n°2

L'Echevine des Finances Axelle VALEMBOIS (Les Engagés) expliqua que cette Modification budgétaire n°2 (MB2) permet l'adaptation des crédits budgétaires alloués à la réalisation de projets lors de l'exercice 2026.

Le Directeur financier présenta ensuite le document chiffré ; ces données chiffrées seront prochainement disponibles sous ce lien :

<https://www.nivelles.be/ma-commune/vie-politique/budgets-et-comptes-communaux/>

Germain DALNE a regretté ne pas pouvoir y identifier les priorités de la majorité.

Pour le court terme, le document est qualifié d'assez ennuyeux. L'année se termine sans projet structurel concrétisé, a-t-il déclaré. Pour le moyen terme, le Conseiller a déploré de constater une forme d'attentisme politique dans la gestion des finances communales.

Benoît GIROUL (MR) s'est interrogé à propos de la relocalisation de l'Office du Tourisme (OTN) ainsi que de la dynamisation commerciale du centre-ville.

Gaëtan THIBAUT (MCN) s'est inquiété quant au retrait du crédit pour l'achat d'un terrain en vue de la construction d'une école pour le futur quartier Val de Thines : le subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour cet ouvrage est-il encore garanti ? Aussi, l'OTN déménagera-t-il bien en 2026 ?

L'Echevine des Finances Axelle VALEMBOIS a rappelé que la MB2 reprenait des points précis sur certains dossiers du budget 2026 et non des sujets à inscrire au budget 2027. Le projet d'achat d'un terrain en vue d'y construire une école au quartier Val de Thines a été reporté. Des contacts seront pris prochainement avec la FWB à propos du subside dédié à l'école elle-même.

Pour les questions liées à l'OTN et au commerce, l'Echevin du Tourisme et du Commerce Charles GOURDIN (Les Engagés) a expliqué que les diminutions et retraits de crédits effectués sont des ajustements afin de rester proche de la réalité en cette fin d'année.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a quant à lui précisé qu'une remise à zéro est préférable pour des projets que l'on sait ne pas pouvoir mener à bien en 2026, plutôt que de faire des promesses inconsidérées.

Ma commune dit oui aux langues régionales

Le Bourgmestre Bernard DE RO a annoncé - en wallon aclot - que la Ville de Nivelles adhérerait à la Convention de labellisation « Ma commune dit oui aux langues régionales » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), qui a pour but de protéger et de promouvoir le wallon, patrimoine linguistique local.

Ce point avait été proposé par Valérie DE BUE (MR) au précédent Conseil, la demande émanant à l'origine de Charles BOTOS, un jeune diplômé auteur d'un mémoire intitulé « Edition critique d'El roûze dè sinte Ernèle » de Georges Willame, récemment primé par la FWB.

Les membres du Collège communal ont collecté les avis auprès des services communaux. Leur analyse devra permettre au Collège communal d'identifier un minimum de 15 actions mises en œuvre et/ou à mettre en œuvre telles que proposées par la Convention de la FWB, à savoir au minimum 2 actions dans chacun des 4 domaines cités : communication, culture, enseignement et signalétique-tourisme-vie économique. Leur accomplissement permettra d'atteindre le nombre de points suffisants pour obtenir le label « Ma commune dit oui aux langues régionales ».

Le Bourgmestre Bernard DE RO a poursuivi en expliquant que l'enjeu sera de structurer, de compléter et de rendre plus visibles des initiatives qui ont déjà leur place dans la vie culturelle, éducative, touristique et citoyenne de Nivelles.

L'Echevine de la Culture Céline SCOKAERT (PluS), soutenant cette initiative, a attiré l'attention sur les difficultés pouvant survenir pour prétendre à ce label, particulièrement en matière de culture et d'enseignement.

Intégration des cavurnes dans l'offre funéraire à Nivelles

Suite à la proposition de Benoît GIROUL, le Bourgmestre Bernard DE RO en charge des cimetières a expliqué que le Collège communal partage l'objectif de proposer aux familles une gamme complète de solutions funéraires.

Il a poursuivi en précisant que les cavurnes*¹ sont déjà inscrites au règlement communal Cimetières, mais sans prévoir de tarification.

Une proposition de tarifs sera soumise prochainement au Conseil communal afin de permettre aux citoyens de choisir cette modalité d'inhumation.

*¹ Cavurne : petit caveau creusé et aménagé en pleine terre dans un cimetière, destiné à recevoir une ou plusieurs urnes funéraires.

Hall sportif

Germain DALNE et Philippe BOUFFIOUX (MR) ont proposé un avenant au contrat de gestion liant la Ville de Nivelles et la RCA des Sports de Nivelles afin de fixer le planning de réalisation d'un nouveau hall sportif. Gaëtan THIBAUT (MCN) a soutenu cette proposition.

L'Echevine des Sports Axelle VALEMBOS a expliqué que le contrat de gestion servait à fixer les relations entre la Ville et la RCA ; le point complémentaire portait sur une modification dudit contrat, il n'a pas pu être accepté.

Refuser cet avenant ne signifiait certainement pas que la majorité ne soutenait pas le projet d'un nouveau hall sportif. Le manque d'infrastructures sportives a en effet été reconnu par toutes les parties.

Robert VERTENUEIL (PluS) a pour sa part dénoncé la manœuvre politique du MR qui consiste, sur base d'un point technique irrecevable et donc refusé par la majorité, à faire diffuser la nouvelle que le Collège communal serait contre l'édification d'un nouveau hall sportif.

Non remplacement d'un échevin

Charles GOURDIN a récemment annoncé son intention de quitter ses fonctions d'échevin au 1^{er} janvier 2027 au plus tard. Comme le permet le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CoDT), Germain DALNE a émis la proposition de ne pas le remplacer, ce qui permettrait une économie de quelque 50.000€ par an. Les compétences seraient réparties entre les autres membres du Collège communal.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a expliqué que malgré le contexte budgétaire tendu, cette proposition ne serait pas retenue par la majorité. D'abord, cela surchargerait le travail du Collège communal et nuirait à la qualité de suivi des dossiers. Par ailleurs, une telle configuration réduite a été testée en 2014 mais se révéla rapidement insatisfaisante, conduisant à la nomination d'un nouvel échevin quelques mois plus tard. Par ailleurs, l'économie financière d'un siège reste marginale au regard du budget global de la Ville et doit être mise en balance avec le risque de surcharge et de ralentissement des dossiers. Enfin, le seuil des 30.000 habitants étant franchi, la loi permet de nommer un échevin supplémentaire dès 2030. Il ne serait pas cohérent de réduire aujourd'hui la capacité de l'Exécutif alors que la législation anticipe à moyen terme son renforcement, a conclu le Bourgmestre.

L'Echevin Charles GOURDIN est intervenu pour dire qu'il trouvait ce point quelque peu désobligeant et sous-entendait que les membres du Collège communal n'ont finalement pas tant de tâches à accomplir. C'est tout le contraire et c'est parce qu'il sait qu'il ne pourra plus assumer cette charge à 100 % qu'il a choisi de mettre fin à son mandat.

L'Echevine Axelle VALEMBOS a par ailleurs insisté sur la nécessaire diversité des compétences au sein d'un collège communal afin de dynamiser les échanges dans les différentes matières (économie, enseignement, sports, etc).

L'Echevin Pascal RIGOT (Ecolo) a dénoncé une manœuvre politique proche du populisme, consistant à faire véhiculer l'image que l'on pourrait se passer des échevins ou réduire leur temps de travail sans conséquence. Germain DALNE a réagi en rappelant que cette possibilité de réduire un collège communal d'une unité est reprise dans le CoDT.

Collectes des déchets en période de canicule

Gaëtan THIBAUT a voulu savoir si des contacts ont été pris avec in BW (gestionnaire des déchets) dans le cadre de cette question.

L'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT a expliqué que le Collège communal suit le timing de la motion du 27/04/26 déposée par Germain DALNE. Adoptée par le Conseil communal, celle-ci prévoit la mise en place d'une réflexion à ce sujet pour mener à la présentation d'un plan d'action après concertation avec in BW et ce pour juin 2027. L'Echevin Pascal RIGOT a précisé que les services communaux travaillent déjà afin de présenter les mesures avant juin 2027, soit avant que les premières chaleurs ne soient présentes.

Parking au centre-ville lors de grands événements

Gaëtan THIBAUT s'est interrogé à propos de certaines interdictions de stationnement lors de grands événements et a demandé si des solutions alternatives pouvaient être mises en place pour les riverains.

L'Echevine de la Mobilité Axelle VALEMBOS a expliqué que chaque grande activité est analysée en Cellule d'Analyse d'Événements (CAE) où siègent, avec les Autorités communales, des représentants des services Travaux, Mobilité, Planification d'urgence, services de secours et de police et d'autres disciplines selon les nécessités. Chaque mesure touchant la circulation et/ou le stationnement est le résultat de ces analyses réalisées au cas par cas.

ALE de Nivelles

Gaëtan THIBAUT a rappelé que les ALE disparaîtront au 1^{er} janvier 2027 suite à la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emplois du Gouvernement wallon. Il a voulu avoir des informations sur le devenir de l'asbl ALE de Nivelles.

Le Bourgmestre en charge de l'Emploi Bernard DE RO a expliqué que les discussions sont toujours en cours. En effet, en cas de dissolution se posent les questions des avoirs restants, de la gestion des archives, du matériel, des données et des contrats en cours (informatique...). Les deux agents détachés à cette ALE seront réaffectés à d'autres missions liées au FOREM. Le Bourgmestre s'est aussi engagé à prendre contact avec les partenaires afin de déterminer l'utilisation optimale des fonds restants de l'asbl, pour ne pas les perdre. L'objectif restera la promotion de l'emploi sur Nivelles, dans le cadre des statuts de l'asbl et avant le 1^{er} janvier 2027.

Parking dit Belgacom

Gaëtan THIBAUT a voulu en savoir plus sur ce parking dont la fermeture se prolonge.

Le Bourgmestre Bernard DE RO rappela que ce parking est situé sur un terrain privé avec une portion d'emplacements publics appartenant à la Ville, avec une proportion d'environ 40 places privées et 10 publiques avec une servitude de passage pour l'accès.

Suite aux signalements des riverains, des agents constatateurs communaux et de la police, il s'est avéré que ce parking constituait en l'état, un danger pour la sécurité et la salubrité publiques vu le nombre de déchets et d'objets dangereux qui s'y trouvaient.

Le Bourgmestre enjoignit au propriétaire de procéder au nettoyage complet du terrain ainsi qu'à l'entretien de la végétation, ce qui entraîna la fermeture du lieu à partir du 22 juillet. La prolongation de la fermeture s'explique par le souhait du propriétaire de rentabiliser son bien. Les discussions sont en cours pour aboutir à une solution acceptable pour les deux parties.

Abords du Lycée Seutin

Nathalie PIRET (MCN) a demandé pourquoi les barrières empêchant le passage devant une partie du bâtiment avaient été enlevées.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a expliqué que les interpellations de la Ville au propriétaire des lieux sont régulières et que suite à la dernière en date, celui-ci avait pris des mesures assurant la sécurité de passage. Les barrières ont été enlevées, étant entendu que le lieu reste sous surveillance.

Le Bourgmestre a ajouté qu'inoccupé depuis de nombreuses années, le bâtiment fait désormais l'objet d'une taxe communale, ce qui n'était pas le cas par le passé. Cette mesure a été prise pour encourager le propriétaire à mettre sur pied un projet en ce lieu, cohérent pour le centre-ville.

Parc canin

Pierre HUART s'est montré surpris d'un lieu qui pourrait accueillir un parc canin : au parc de la Dodaine dans le prolongement du verger communal, juste après le cours d'eau Spiritus Sanctus.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a expliqué que la recherche d'un lieu pour accueillir un parc canin est toujours en cours – projet [PRO 89] du Plan Stratégique Transversal 2024-2030. Pour la parcelle évoquée au parc de la Dodaine, le Collège communal a chargé les services communaux d'examiner l'état sanitaire des arbres ainsi que le relief de la parcelle et la faisabilité de l'accès comprenant, notamment, une passerelle au-dessus du ruisseau. Appartenant à la Ville, il n'y aurait pas de frais d'acquisition à engager. Ce sera sur base des rapports d'analyse qui parviendront des services que le Collège communal décidera de poursuivre ou non le projet d'un parc canin à cet endroit.

Stationnement sur la voie publique en zone bleue et zone payante

Pierre HUART a demandé des explications à propos de la modification de la tarification de cette redevance, lue dans une délibération du Collège communal.

L'Echevine de la Mobilité et des Finances Axelle VALEMBOIS a expliqué que ces données proviennent d'un accord de principe donné par le Collège communal et qu'une étude de faisabilité s'ensuivra.

A propos des objectifs des mesures à prendre, l'Echevine les a expliquées au vu de la nécessité de facilité de lecture du règlement et de la compréhension des zones de stationnement. Le temps de gratuité passerait bien à une heure. Le ticket papier serait supprimé afin d'éviter les contentieux y liés (ticket qui glisse du pare-brise,...) et d'augmenter la sécurité des agents constatateurs. Aujourd'hui de 12,50€ la demi-journée, le tarif de la redevance passerait à 25€ la journée. Il n'est pas possible à ce jour d'évaluer l'impact de ces mesures. Le maintien de la rotation des véhicules en centre-ville reste bien entendu une priorité.

Trottinettes électriques non conformes

Pierre HUART s'est interrogé quant aux mesures à prendre vis-à-vis des utilisateurs de trottinettes électriques non conformes.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a expliqué que la problématique des engins de déplacement motorisés fait déjà l'objet d'une attention particulière tant de la zone de police que de l'Autorité administrative. L'évolution de la législation en matière d'assurance est aussi un levier d'action en la matière : au-delà de 25kg, une assurance RC Auto peut être requise. Aussi, depuis le 1^{er} septembre 2026, le port du casque est obligatoire pour les engins dont la vitesse maximale dépasse les 20km/h.

Bâtiment de l'ancien Théâtre de l'Opérette

Germain DALNE a demandé au Collège communal des explications quant à la réaffectation de la partie vide de ce bâtiment, situé avenue Albert et Elisabeth, au stockage d'une partie des archives communales.

L'Echevin du Patrimoine Charles GOURDIN a répondu que si le bâtiment ne présente pas de problème de stabilité, des travaux seront nécessaires pour assurer son étanchéité. L'endroit pourrait alors permettre d'abriter une partie des archives communales, pour lesquelles la Ville souffre d'un manque d'espace adapté. Les prochains travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville auront par ailleurs pour conséquence de devoir déplacer une partie des archives, cet espace serait alors le bienvenu.

Le Bourgmestre Bernard DE RO a précisé que le Billard Club Nivellois et l'asbl Infor Jeunes BW y occupent actuellement l'autre partie du bâtiment.

Consultation citoyenne « Éclairage public »

Aux questions de Laurie SEMAILLE (MR), l'Echevin de l'Environnement Pascal RIGOT a précisé que le taux de conversion du parc d'éclairage public de l'éclairage ancien au LED est aujourd'hui de 49 % ; le taux de 100 % devrait être atteint en 2029. ORES a déjà fait savoir que le taux de remplacement sera nettement supérieur en 2027.

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles dans le supplément du Gens de Nivelles d'octobre 2026. **[Lien]**

Le Collège communal s'engage à appliquer le choix qui ressortira de cette consultation citoyenne, celle-ci se terminant le 10 novembre 2026 à 12h.

Nombre d'élèves dans l'enseignement primaire

Philippe BOUFFIOUX a fait suite à un article de presse relatant la baisse constatée du nombre d'élèves dans les écoles primaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il à Nivelles, a-t-il demandé. Aussi, qu'en est-il de la future école du Val de Thines ?

L'Echevine de l'Enseignement Céline SCOKAERT a expliqué que malgré une baisse générale de la natalité constatée en Wallonie, les inscriptions dans les écoles primaires communales sont stables, voire même en légère hausse (0,8%) par rapport à l'année dernière.

Le projet de l'école Val de Thines a été reporté, pour donner priorité à la rénovation de la partie basse de l'école communale de Baulers (projet du PST 2019-2024 qui n'avait pas été entamé).

Prochain Conseil communal le lundi 19 octobre 2026 à 20h.

Compte-rendu détaillé et non exhaustif des points abordés en séance publique.

L'ensemble des documents relatifs au Conseil communal est désormais disponible sur la plateforme deliberations.be. Cette dernière a été conçue par iMio à la demande des Pouvoirs locaux afin de publier en toute transparence les décisions de leurs Conseils communaux.